

# LES AMORTISSEMENTS

**Principe de prudence** : « La comptabilité est établie sur la base d'appréciations prudentes pour éviter le risque de transfert, sur des périodes à venir, d'incertitudes présentes susceptibles de grever le patrimoine et le résultat de l'entreprise. »

**L'amortissement d'un actif** est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation. C'est un processus de répartition des coûts, cela correspond à la consommation des avantages économiques futurs.

**Le plan d'amortissement** est la traduction comptable de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques futurs attendus.

Une immobilisation amortissable est une immobilisation dont l'utilisation par l'entité est **déterminable**.

## **Utilisation déterminable**

L'utilisation d'un actif est déterminable lorsque l'usage attendu de l'actif est limité dans le temps du fait, notamment, de l'usure physique de l'actif, de l'évolution technique, de règles juridiques.

## **Utilisation non déterminable**

Pas de limite prévisible à la durée durant laquelle il est attendu que cette immobilisation procurera des avantages économiques à l'entité. Ex : les terrains, les immobilisations financières

**Base amortissable = coût d'acquisition HT – valeur résiduelle**

MODE D'AMORTISSEMENT LINEAIRE (en fonction du temps)

- Annuité d'amortissement = **base amortissable x taux d'amortissement**
- 1<sup>ère</sup> annuité d'amortissement = **annuité complète x prorata temporis (n/360)**
- Dernière annuité = **annuité complète – 1<sup>ère</sup> annuité**
- Taux d'amortissement : **T = 100 % / n** avec n : **durée d'utilisation** du bien exprimée en années
- Point de départ de l'amortissement = **date de mise en service**.

MODE D'AMORTISSEMENT NON LINEAIRE (en fonction des unités d'œuvre)

Annuité = base amortissable x  $\frac{\text{Avantages économiques consommés pendant l'année}}{\text{Total des avantages économiques attendus}}$

Point de départ de l'amortissement = **date de mise en service**

Exemple 1 = amortissement linéaire

PLAN D'AMORTISSEMENT				
IMMOBILISATION : matériel industriel		Durée : 3 ans		100 % / 3
Date de mise en service : 25/09/N		Taux : 33,1/3 %		
Mode d'amortissement : <b>LINEAIRE</b>		Valeur brute : 20 000 €		
		Valeur résiduelle : 5 000 €		
		Base amortissable : 15 000 €		
Année	BASE AMORTISSABLE	Annuité d'Amortissement	Cumul amortissements	Valeur nette comptable
N	15 000,00	1 319,44	1 319,44	18 680,56
N+1	15 000,00	5 000,00	6 319,44	13 680,56
N+2	15 000,00	5 000,00	11 319,44	8 680,56
N+3	15 000,00	3 680,56	15 000,00	5 000,00

COÛT D'ACQUISITION HT  
- VALEUR RESIDUELLE

Base Amortissable    Valeur résiduelle

VNC =  
**VALEUR BRUTE**  
- CUMUL DES  
AMORTISSEMENTS

1<sup>ère</sup> annuité =  $15\,000 \times 33,1/3\% \times (30-25 + 3 \times 30)/360$   
 Annuité N+1 et N+2 =  $15\,000 \times 33,1\% \times 3\%$   
 Dernière annuité =  $5\,000 - 1\,319,44$

Exemple 2 : amortissement non linéaire

Les kilomètres parcourus prévus pour l'amortissement de la voiture sont les suivants :

Années	N	N+1	N+2	N+3	TOTAUX
Kms	30 000	30 000	25 000	15 000	100 000

PLAN D'AMORTISSEMENT				
IMMOBILISATION : matériel de transport		Durée d'utilisation : 4 ans		
Date de mise en service : 01/03/N		Valeur brute : 20 000 €		
Mode d'amortissement : <b>NON LINEAIRE</b>		Valeur résiduelle : 2000 €		
unité d'œuvre = nombre de km parcourus		Base amortissable : 18 000 €		
Année	BASE	Annuité d'Amortissement	Cumul amortissements	Valeur nette comptable
N	18 000,00	5 400,00	5 400,00	14 600,00
N+1	18 000,00	5 400,00	10 800,00	9 200,00
N+2	18 000,00	4 500,00	15 300,00	4 700,00
N+3	18 000,00	2 700,00	18 000,00	2 000,00

COÛT D'ACQUISITION HT  
- VALEUR RESIDUELLE

Base Amortissable    Valeur résiduelle

VNC =  
**VALEUR BRUTE**  
- CUMUL DES  
AMORTISSEMENTS

Annuité N =  $18\,000 \times 30\,000 / 100\,000$   
 Annuité N+1 =  $18\,000 \times 30\,000 / 100\,000$   
 Annuité N+2 =  $18\,000 \times 25\,000 / 100\,000$   
 Annuité N+3 =  $18\,000 \times 15\,000 / 100\,000$

SCHEMA D'ENREGISTREMENT

31/12/N

6811	28xx	Dotat° aux amortissements des immobilisations Amortissement de ... Annuité d'amortissement	annuité d'amt	annuité d'amt
------	------	--	---------------	---------------

✗ INCIDENCE SUR LE COMPTE DE RESULTAT : l'annuité d'amortissement constitue une charge d'exploitation (dotation aux amortissements). La constatation de cette charge diminue le résultat comptable.

✗ INCIDENCE SUR LE BILAN

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET
ACTIF IMMOBILISE	<b>Valeur brute de l'immobilisation</b>	HAUSSE du cumul des amortissements du montant de l'annuité	<b>BAISSE</b> de la Valeur nette comptable du montant de l'annuité
...			
...			

✗ INCIDENCE SUR LA TRESORERIE : l'amortissement n'a aucune incidence sur la trésorerie car il n'engendre aucun décaissement : il s'agit d'une charge calculée.

EXEMPLE 1 et 2 : ENREGISTREMENT COMPTABLE ET EXTRAIT DE BILAN

31/12/N

6811		Dotations aux amortissement des immobilisations	6 719,44	
	28154	Amortissement du matériel industriel		1 319,44
	28182	Amortissement du matériel de transport		5 400,00
		Dotations année N		

31/12/N+1

6811		Dotations aux amortissement des immobilisations	10 400,00	
	28154	Amortissement du matériel industriel		5 000,00
	28182	Amortissement du matériel de transport		5 400,00
		Dotations année N+1		

EXTRAIT DE BILAN 31/12/N

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Matériel industriel	<b>20 000,00</b>	<b>1 319,44</b>	<b>18 680,56</b>
Matériel de transport	<b>20 000,00</b>	<b>5 400,00</b>	<b>14 600,00</b>

EXTRAIT DE BILAN 31/12/N+1

ACTIF	BRUT	AMORTISSEMENTS	NET
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>			
Matériel industriel	<b>20 000,00</b>	<b>6 319,44</b>	<b>13 680,56</b>
Matériel de transport	<b>20 000,00</b>	<b>10 800,00</b>	<b>9 200,00</b>

+ dotation N+1